



Le système de parcage Parkingpay (anciennement ParkingCard) sera réactivé dès le 01.01.2020

Qui a droit à une autorisation ?

Toute personne **domiciliée** sur la commune de Rivaz peut obtenir une autorisation mensuelle ou annuelle pour parc intérieur ou extérieur.

Parc	Prix / mois	Prix / année
Intérieur – Contrat A	60.--	720.--
Extérieur – Contrat B	30.--	360.--

Quand et comment obtenir mon autorisation ?

Les demandes doivent être adressées à l'Administration communale de Rivaz ou de Chexbres, au moyen du contrat-abonnement de votre choix (A ou B) que vous trouvez en annexe. Vous pouvez aussi télécharger ces formulaires sur notre site internet www.rivaz.ch « Administration » - « Parcage - Parking ».

Votre demande peut être faite dès ce jour. Nous vous remercions de nous retourner ledit formulaire dûment complété et signé, accompagné d'une **copie du permis de circulation du véhicule**.

Qui délivre l'autorisation ?

Vous devez transmettre votre contrat-abonnement à l'Administration communale de Rivaz ou de Chexbres qui devra l'enregistrer dans le système Parkingpay. Un e-mail de confirmation vous parviendra afin que vous puissiez soit :

- Vous connecter au site www.parkingpay.ch pour procéder au paiement en choisissant votre abonnement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

ou

- Vous rendre à l'administration communale de Rivaz ou de Chexbres afin de finaliser votre autorisation et payer, **en espèces**, le montant de votre abonnement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

! L'abonnement n'est valable qu'après le paiement effectué !

Contrôle et gestion

Afin de faciliter la gestion des autorisations, la commune de Rivaz a délégué l'encaissement et la gestion des autorisations à la société Digitalparking SA. *(Cette alliance vous permettra également d'utiliser le système Parkingpay dans d'autres localités).*

Le contrôle se fait par **le numéro de plaques d'immatriculation** du véhicule (il n'y a plus de vignette).

Puis-je obtenir une autorisation pour une seule journée ?

Pour les hôtes, familles ou amis devant se parquer sur le territoire de la commune plus de 8 heures sur les places blanches extérieures ou plus de 6 heures au parking intérieur de la Prélyre, une autorisation journalière pourra être achetée à l'administration communale de Rivaz ou de Chexbres, ou aux postes de police de Chexbres, Cully et Lutry, au prix de Fr. 7.-- / jour.

Lieux et horaires pour déposer ma demande et/ou régler mon abonnement

Administration communale	Jours	Heures
Rivaz	Lundi	De 07h30 à 09h30
	Mardi	De 09h00 à 12h00
Chexbres	Lundi	De 13h30 à 19h00
	Mardi et mercredi	De 13h30 à 16h30
	Jeudi et vendredi	De 07h30 à 11h30